

## Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids  
du 21 juin 2021

Table des matières

<b>1. Appel .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Approbation de l'ordre du jour .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 31 mai 2021 .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Communications du Bureau .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Communications de la Municipalité .....</b>	<b>4</b>
<b>6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales. ....</b>	<b>4</b>
<b>7. Préavis municipal No 10/2021 : Comptes 2020 .....</b>	<b>5</b>
<b>8. Préavis municipal No 11/2021 : Rapport de gestion 2020 .....</b>	<b>7</b>
<b>12. Divers et propositions individuelles .....</b>	<b>8</b>
<b>13. Annonce de préavis futurs .....</b>	<b>9</b>

## **1. Appel**

**Le Président** accueille les membres du Conseil et de la Municipalité et le public en leur souhaitant la bienvenue.

Une minute de silence est observée en mémoire du conjoint de Madame Anne-Laure Forel à qui le Conseil présente toutes ses condoléances.

**La Secrétaire** procède à l'appel : 37 membres sont présents, 6 excusés et 4 absents (Messieurs Philippe Fouchault, Steve Pellaton, Valentin Reis et Inal Uygur).

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président** soumet à approbation l'ordre du jour au Conseil Communal, il est approuvé à l'unanimité.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 31 mai 2021**

**Le Président** soumet à approbation le procès-verbal du 31 mai 2021. Mme Fanny Weinmann trouve le dernier PV trop succinct, notamment la partie sur la retropelle. Le Président acquiesce et précise que le but n'est pas de faire du mot à mot ni un PV trop peu précis mais trouver un juste milieu. L'enregistrement du dernier PV étant de très mauvaise qualité et la retranscription a été très délicate.

Le procès-verbal est PV approuvé par 31 oui, 1 refus et 4 abstentions. Il est donc accepté à une large majorité.

## **4. Communications du Bureau**

Mme Elvira Rölli a envoyé au Président une lettre pour la fin de sa législature. Madame la Syndique en fait lecture (**annexe 1**).

Après avoir lu cette lettre, Madame la Syndique précise que la Municipalité réfute toutes les accusations figurant dans cette dernière, mais ne désire pas revenir sur ces propos, préférant se tourner vers l'avenir.

Le Président informe que les nouvelles commissions et les membres du prochain bureau figurent au pilier public.

Les conseillers communaux seront tous indemnisés à fin juin/début juillet. Il encourage ceux qui n'auraient pas rendu les heures à le faire au plus vite.

## **5. Communications de la Municipalité**

**Mme Louise Schweizer, syndique**, pas de communication

**M. Nicolas Ray, municipal**, pas de communication

**M. Christian Dugon, municipal**, pas de communication

**Mme Patrick Hübscher, municipal**, remercie d'accorder le droit de parole à la boursière, Mme Odette D'Onofrio Vuille, dans le cas où elle le demanderait.

Encouragé par le souhait de M. le Préfet, Olivier Fargeon, qui invite les municipaux sortants à rappeler les étapes et les éléments forts qui ont jalonné leur parcours politique pendant cette législature, M. Hübscher prend la parole.

Tout a commencé en janvier 2014, lorsqu'il était conseiller communal, avec l'apparition au pilier public de l'annonce de la fermeture de la rue du Village par le Services des routes de Lausanne, suite à la demande de la Municipalité en novembre 2013. Cet essai de six mois est devenu définitif. Avec d'autres personnes, il s'est senti lésé dans son mandat politique. Une solution devait être envisagée pour sortir de cette impasse. Tous les moyens démocratiques furent utilisés, lancement d'une pétition, rédaction d'un postulat adressé aux autorités, beaucoup d'échanges, de rapports de commission, de débats au conseil, etc... Malgré cela, rien ne permit de faire fléchir la Municipalité.

M. Hübscher comprit que la force de loi utilisée par nos autorités n'était pas forcément légitime. Elu municipal en 2016, le dicastère des routes, entre autres, lui a été attribué.

Aujourd'hui, la rue du Village est ouverte avec des aménagements et une limitation à 30 km/h. Le dialogue avec les intérêts en présence fut le bon choix.

Sous l'impulsion de la Municipalité, la commission d'urbanisme a présenté au Conseil communal des solutions pour des aménagements futurs. Il termine en félicitant les membres du Conseil d'avoir trouvé une solution pour la rue du Village.

## **6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.**

APEC : M. Philippe Esseiva n'a pas de communication

AISGE : Mme Burbidge Rainsley n'a pas de communication

CICR Frédéric Guilloud : Lors de la séance du 17 juin 2021 qui s'est tenue à Dully, six préavis ont été acceptés (approbation des comptes et de la gestion, deux préavis DISREN pour les réseaux agroécologiques, une participation pour le financement des bus nocturnes et un cautionnement pour TéléDôle)

RAT : Mme Fanny Weinmann n'a pas de communication

Commission du Feu : M. François Esselborn informe que les manifestations quinquennales ont été reportées à 2022. Par contre, une présentation des nouveaux véhicules est organisée ce samedi (26.06.2021) à la caserne pour les membres du Conseil intercommunal.

## **7. Préavis municipal No 10/2021 : Comptes 2020**

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité

**M. Jean-Marie Weyer** pour la commission des finances propose à l'unanimité d'approuver les observations adressées à la Municipalité par la Commission de gestion, d'adopter le préavis et de donner décharge à la Municipalité et à la Commission des finances.

**Le Président** donne lecture des rubriques en invitant les membres à poser des questions si besoin.

### Rubrique 3202 : Montagnes et alpages

**M. Olivier Badan** relève que le chalet du pâturage du Mont-Roux est resté sans toit durant tout un hiver, puis deux ans de travaux pour la réfection dudit toit. Il lui semble que le fait de passer par des demandes de subventions fait prendre beaucoup de retard aux réfections et ne vaut peut-être par forcément la peine au regard des montants reçus au final.

**Mme Odette D'Onofrio Vuille**, boursière, répond que les subventions de plus de Frs 40'000.00 figurent dans le compte d'investissement, en diminution des coûts de construction des travaux de la toiture. On a reçu des subventions mais elles ne sont pas dans le compte de fonctionnement.

**M. Olivier Badan** relève qu'à l'avenir beaucoup de chalets sont à refaire et se demande s'il vaut vraiment la peine de se faire aider par le canton pour des montants si faibles par rapport aux coûts des travaux. Mme D'Onofrio précise tout de même qu'un montant de Frs 20'000 d'aides fédérales s'ajoute aux Frs 40'000.00 déjà reçus pour le Mont-Roux. Elle informe par la même occasion qu'un projet de Frs 100'000.00 de subvention est en cours.

**Mme la Syndique** précise que nous sommes obligés de collaborer avec le canton car c'est lui qui gère ce genre de choses, couleur de la toiture etc...

### Rubrique 42 : Service de l'Urbanisme

**M. Nicolas Vout** relève que dans la rubrique 4231, les frais d'avocat de Frs 86'097.59 sont en légère diminution. Il demande le pourcentage de ce montant qui est lié à des frais d'avocats.

**Mme Odette D'Onofrio Vuille** n'a pas fait de pourcentage par rapport aux frais d'avocats mais le montant lié uniquement à ces derniers est de Frs 60'000.00. Ces frais sont en légère diminution car des dossiers ont été clos.

### Rubrique 44 : Parcs, promenades, cimetière

**M. Nicolas Vout** demande ce que représente « le retour de fonds de l'association Skate-park » sous la rubrique 4443.

**Mme Odette d'Onofrio Vuille** informe qu'à l'époque l'association Skate-Park, créée par Mme Rölli, avait des fonds et ont participé à l'achat des aménagements. Suite à la dissolution de cette association, le solde qui restait sur le CCP a été versé à la commune. Cet argent servira à l'entretien du skate-park.

Rubrique 5243 : Enseignement secondaire

**M. Nicolas Vout** demande ce que signifie le terme « diminution vente bons repas ».

**Mme Odette d'Onofrio Vuille** explique que la période COVID a engendré la fermeture de la cantine l'année dernière, et a donc automatiquement entraîné une diminution des ventes de bons repas aux parents (carnet de 10 bons à Frs 8.50 le bon). La commune subventionne ces repas par le biais de l'AISGE, les parents paient leur part en achetant ces carnets de bons.

Rubrique 63 : Police sanitaire

**M. Pascal Voutat** se demande si le « temps de travail du personnel pour la gestion de la pandémie » représente des charges salariales supplémentaires ou si le temps de travail « normal » a été organisé différemment en fonction des besoins sanitaires.

**Mme Odette d'Onofrio Vuille** confirme qu'il ne s'agit pas de charges supplémentaires. En effet par exemple, le temps de travail du service des bâtiments a été aménagé différemment en fonction de la situation sanitaire (achat, placement et maintenance du matériel spécifique au Covid) donc tout ce temps n'a pas été mis dans l'entretien « normal » des bâtiments. Cette information a été ajoutée pour faire ressortir les frais liés au COVID pour notre commune.

**Mme la Syndique** rappelle tout de même que des charges supplémentaires sont dues au COVID, par exemple à cause du nettoyage strict de l'école plus souvent, etc..

Fin de la lecture des rubriques.

**M. Nicolas Vout** a une question au sujet du rapport de la commission des finances, page 5, dernier paragraphe. Quand on investit pour l'école, se fait-on rembourser par l'AISGE au fur et à mesure des travaux ou le remboursement intervient-il à la fin lorsque que l'on a avancé tout l'argent ?

**Mme Odette d'Onofrio Vuille** répond que les préavis votés ont été totalement financés par la commune d'Arzier-Le Muids, tout cela figure dans les emprunts (ligne AISGE). Des calculs d'intérêts passifs sont facturés chaque année à l'AISGE.

**M. Nicolas Ray** précise qu'on n'amortit pas ces préavis donc pas de charge pour la Commune.

A la question de **M. Nicolas Vout** qui demande si le montant des projections à l'horizon 2028 est bien de 13 millions de francs hors constructions), M. Hübscher répond que la projection des 13 millions correspond au dépassement net sur plafond d'endettement (plfd endt).

En voici le décompte :

Dettes autorisées

Dettes au 31.12.20 : 18'137K

Marge s/plfd endt : 1'898K

Total dettes autorisées 31.12.20: 20'035K

Projection dettes

Dettes actuelles: 18'137K (31.12.20)

Plan investissements: 20'000K

Total dettes estimées 2021-2025: 38'137K

Dépassement s/dettes autorisées : 18'102K

Amortissement : 5'000K (MBA 1 mio. p.a. est.)

Dépassement net/dettes autorisées (plafond endettement) : 13'102K

**Mme Burbidge-Rainsley** aimerait savoir, pour rappel, ce que représentaient les aménagements routiers des Chemins Rencontre/Sendys/Village (pages 42 et 49 - compte 914162)

**Mme la Syndique** répond qu'il s'agissait de deux préavis différents, le premier concerne le quartier des Viroux, nouvellement construit (aménagement trottoirs et lampadaires) et le deuxième concernait le goudronnage et la pose du tapis phono-absorbant. Il s'agit de deux choses différentes.

Suite à la question de **M. Frédéric Boy** au sujet des gros écarts d'excédents (pages 4 et 5), **Mme Odette d'Onofrio Vuille** répond que ces écarts viennent du fait que le calcul des factures sociales et charges péréquatives se font avec deux ans d'écart. Par exemple, le calcul est fait sur la base des recettes 2018 et nous payons pour 2020. Nous n'avons pas encore le décompte définitif.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

<b>Le Préavis municipal N° 10/2021 est accepté à l'unanimité (36 oui, 0 non et 0 abstention)</b>
--

#### **8. Préavis municipal No 11/2021 : Rapport de gestion 2020**

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité

**M. Philippe Esseiva** informe que la commission de gestion recommande d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2020.

**M. Pascal Voutat** réagit au sujet du thème de la récupération d'eau de pluie, mentionné dans les conclusions du rapport. Etant actif dans le domaine, il estime que c'est une « fausse bonne idée ». Si le temps est changeant (un jour pluie, un jour beau), cela fonctionne très bien.

Cependant dans le cas contraire, s'il fait sec pendant longtemps, il faut rajouter de l'eau claire aux 2'500 litres (capacité de la plupart des cuves) stockés dans le réservoir car la loi ne permet pas de coupler cette eau de pluie au réseau d'eau. Cette eau devra ensuite être pompée avec de l'électricité. Selon M. Voutat, le bilan final est catastrophique.

**M. Frédéric Boy** demande des nouvelles de la révision du plan d'affectation (page 35).

**M. Nicolas Ray** informe que la Municipalité a reçu le retour du canton avec quelques points négatifs, qui étaient attendus. Nous sommes maintenant en attente de la réponse en espérant pouvoir faire la mise à l'enquête à la rentrée scolaire.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

<b>Le préavis 11/2021 est accepté à une large majorité (35 oui, 0 non et 1 abstention)</b>
--

## **9. Divers et propositions individuelles**

**M. Pascal Voutat** a un ami qui habite au début du chemin des Clyettes qui, lors de forts orages, est régulièrement inondé. Quand est-ce que la commune va s'occuper de ce problème ?

**Mme la Syndique** confirme en l'absence de Mme Rölli, qu'il y a une planification qui est faite, nous faisons le maximum. Pour ce cas particulier, aucune date ne peut être donnée pendant la présente séance. Elle propose à M. Voutat de dire à son ami de réécrire à la Municipalité pour que le dossier soit ressorti et étudié.

**Un conseiller** signale que des personnes viennent déposer le dimanche des bouteilles en verre à l'école.

**M. Christian Dugon** : ces points sont régulièrement contrôlés mais effectivement on ne peut pas être derrière toute le monde.

**Mme la Syndique** précise qu'un déplacement de l'écopoint du parking est prévu lors de la réfection du parking.

**M. Philippe Esseiva** a remarqué l'été passé que plusieurs parcelles ne sont pas entretenues. En effet, des chardons devraient être coupés afin qu'ils ne s'essaient pas.

**Mme Sylviane Jaquet** informe que plusieurs personnes viennent jeter les plantes invasives à la rue des Montagnes.

**M. Eric Jaquet** propose d'interdire les lauriers et les plantes invasives afin de palier le problème en amont.

**M. Patrick König** informe que le site internet n'est pas très pratique car il faut cliquer sur chaque ligne pour voir la plante en question. Une utilisation plus agréable serait la bienvenue.

**M. François Esselborn** prévient la Municipalité que suite à l'orage de ces derniers jours, énormément de cailloux se sont accumulés sur la route, entre les chemins des Philosophes et le chemin des Pins et ce, pratiquement jusqu'au chemin des Cerisiers. Des travaux urgents sont nécessaires afin de canaliser cette eau.

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** remercie la Municipalité pour les aménagements de la rue du Village. Auparavant, les poteaux installés étaient mous et étaient régulièrement touchés par les voitures. Les poteaux actuels plus rigides protègent maintenant beaucoup mieux les piétons.

**M. Patrick Hübscher** informe que ces potelets rigides vont également être installés à la hauteur de la fontaine.

#### **10. Annonce de préavis futurs**

**Madame la Syndique** informe que pour la première séance de la prochaine législature, il y aura uniquement les préavis traditionnels.

**Mme la Syndique** tient à remercier à titre personnel et au nom de la Municipalité M. Patrick Hübscher pour sa précieuse collaboration lors de cette législature. C'est en grande partie grâce à lui qu'elle s'est portée candidate comme syndique.

**M. Patrick Hübscher** remercie également ses collègues de la commune, si tout a bien fonctionné c'est qu'il était bien entouré.

**M. Philippe Esseiva** souhaite également remercier les conseillers communaux qui ne seront plus là en septembre et qui sont absents à cette séance.

Le Président au nom du bureau remercie les membres du Conseil communaux pour la confiance qu'ils ont accordé au bureau. Une petite verrée est organisée en tenant compte des mesures sanitaires et chacun-e y est convié-e.

**Le Président** clôt la séance, en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil et en leur souhaitant de belles vacances,

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée :

La séance est levée à 21h43

Le Président  
Christophe PATARIN

La Secrétaire  
Nathalie Gay